

## VOTRE POINT DE CONTACT DGSi

Afin de recueillir les signalements concernant les transactions suspectes sur les substances chimiques (autres que les drogues et les précurseurs d'explosifs), le ministère de l'intérieur, avec le concours des fédérations professionnelles de la chimie, met à votre disposition une adresse électronique :

[signalement-chimie@interieur.gouv.fr](mailto:signalement-chimie@interieur.gouv.fr)

Vous obtiendrez une réponse sous la forme d'orientation, de conseil, d'assistance, de sensibilisation, etc.

### Informations à transmettre lors du signalement :

- **vos coordonnées** comportant votre identité, la fonction occupée au sein de votre société ou de votre institution et un moyen de vous contacter ;
- **votre signalement et vos éventuelles questions** en précisant la nature et la date de l'évènement et en transmettant les informations à votre disposition ;
- **l'état de la transaction** dans le cas d'une sollicitation, en précisant si vous avez répondu favorablement ou défavorablement à cette dernière, si vous avez déposé une demande de licence d'exportation, etc.

## POUR ALLER PLUS LOIN

Voir le site : <https://www.dgsi.interieur.gouv.fr/decouvrir-la-dgsi/nos-missions/contre-proliferation-des-armes>



Avec le concours des fédérations et syndicats professionnels de la chimie :



**SUBSTANCES CHIMIQUES**  
Signalement de transactions suspectes

## COMMENT IDENTIFIER UNE TRANSACTION SUSPECTE ?

Dans le cadre de sa mission de protection du patrimoine scientifique et économique de la Nation, le ministère de l'intérieur recueille les signalements concernant des transactions suspectes émanant d'utilisateurs finaux ou d'intermédiaires français ou étrangers.

### VOUS ÊTES

**Un acteur industriel du domaine de la chimie** (producteur, négociant, distributeur, etc.), susceptible d'être sollicité par des sociétés ou institutions pour exporter hors de l'Union Européenne des biens sensibles dont l'usage pourrait être détourné de sa finalité déclarée.

## POURQUOI SIGNALER UNE TRANSACTION SUSPECTE ?

**Protéger votre société ou votre institution** contre le risque de détournement de vos produits à des fins non pacifiques qui pourraient engendrer des répercussions économiques importantes et nuire à votre réputation.

**Préserver vos savoirs et vos savoir-faire** de la captation de connaissances et de technologies.

**Une transaction suspecte se caractérise le plus souvent par des commanditaires inhabituels, des produits manufacturés sur mesure ou des propositions de schémas d'acquisition complexes.**

### Exemples :

- demande de devis émanant d'un client inconnu ou d'un client dont l'identification est peu claire ;
- client répondant de façon évasive à vos questions : utilisation, destination, livraison, destination finale, etc. ;
- demande du client en inadéquation avec les habitudes de ce dernier ;
- client souhaitant organiser l'approvisionnement du produit par lui-même et via un circuit inhabituel ;
- client souhaitant un paiement inhabituel : nature du paiement, paiement via un tiers, etc. ;
- plusieurs clients demandant un devis identique : concomitamment ou à quelques mois d'intervalle.

## QUELLE AUTORITÉ CONTACTER SELON LE TYPE DE SIGNALEMENT ?

VOL	TRANSACTION SUSPECTE
PRÉCURSEUR EXPLOSIF	<b>PIXAF<sup>1</sup></b> 01 78 47 34 96 ou pixaf@gendamerie.interieur.gouv.fr
PRÉCURSEUR DROGUE	<b>MNCPC<sup>2</sup></b> 01 79 84 34 00 ou mncpc.dge@finances.gouv.fr
AUTRES SUBSTANCES CHIMIQUES	Gendarmerie ou police locale
	<b>DGSI</b> signalement-chimie@interieur.gouv.fr

<sup>1</sup> PIXAF : Plateau d'investigation sur les explosifs et armes à feu

<sup>2</sup> MNPCPC : Mission nationale de contrôle des précurseurs chimiques

